Quel est le degré d’exactitude requis pour mesurer les quantités indiquées dans les textes de la Ph. Eur. ?

Réponse :

Le nombre de chiffres significatifs d’une valeur de quantité correspond à des exigences spécifiques pour les quantités (masses et volumes) à mesurer, comme détaillé dans la section « Prises d’essai » des *Prescriptions générales* de la Ph. Eur.

Dans les essais comportant des limites numériques et dans les dosages, la prise d’essai prescrite correspond à la quantité utilisée pendant le développement de la procédure analytique. La quantité réellement utilisée ne doit pas s’écarter de plus de 10 pour cent de la quantité prescrite. Dans tous les cas, la quantité utilisée fait l’objet d’une mesure exacte qui sert de base au calcul du résultat de l’essai.

Dans les essais ne comportant pas de limite numérique, qui reposent habituellement sur une comparaison avec le comportement observé d’une substance de référence dans des conditions identiques, la prise d’essai prescrite est utilisée.

Les réactifs sont utilisés dans les quantités prescrites.